

**Délibération n° 2006-10-HPV-09**

## Relocalisation Mix Arts Myrys : Versement de la subvention pour forfait de charges (années 2006 et 2007)

L'an deux mille six, le treize octobre à quinze heures, sous la Présidence de Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Entiore- Quint-Fonsegrives.

**Participants**

Afférents au Conseil :	69
Présents :	50
Procurations :	13
Date de convocation :	4 octobre 2006

**Présents**

	Titulaire	Suppléant
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL	
Balma	M. Stéphane COPPEY M. Alain FILLOLA	Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Jacques BERGER	
Blagnac	M. Christian BERGON M. Bernard KELLER	
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO	
Colomiers	M. Louis GERMAIN M. Guy LAURENT M. Bernard SICARD	
Cugnaux	M. Philippe GUERIN M. Philippe RIPOCHE	
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD	
Gagnac-sur-Garonne	M. Pierre PUJOL	
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE	
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS	
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA	M. René GUILLOT
Saint-Alban		M. Gérard BELLANTI
Saint-Orens	M. Claude MÉRONO M. Christian SEMPÉ	M. Robert ARTERO
Seilh	M. Lucien VILLEBASSE	M. Christian PAUL
Toulouse	Mme Marie-Ange ALET-RICARD M. Roger ATSARIAS Mme Monique BARBIER Mme Jacqueline BAYLÉ M. Jean-Jacques BOLZAN M. René BOUSCATEL M. Bernard BOUSQUET Mme Maïté CARSALADE M. François CHOLLET Mme Michèle CLAUD Mme Danièle DAMIN Mme Christine DE VEYRAC Mme Françoise DE VEYRINAS M. Serge DIDIER Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Philippe DOUSTE-BLAZY M. Philippe DUFETELLE	

	Mme Colette DURAND-ADER M. Georges ESTIBAL Mme Annette LAIGNEAU Mme Brigitte MICOULEAU M. Jean-Luc MOUDENC M. Gérard NAON M. Christian RAYNAL
Tournefeuille	M. Bernard MARUEJOULS M. Claude RAYNAL
L'Union	M. Gilbert ANATOLE M. Georges BEYNEY
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

### Délégués titulaires ayant donné pouvoir

	Titulaire	Pouvoir à
Aucamville	M. Gérard ANDRE	M. Alain FILLOLA
Blagnac	M. Joseph CARLES	M. Christian BERGON
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ	M. Lysiane MAUREL
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	M. Bernard KELLER
Toulouse	Melle Florence BAUDIS	Mme Maïté CARSALADE
Toulouse	M. Laurent CUZACQ	M. Serge DIDIER
Toulouse	Mme Marie DEQUÉ	Mme Brigitte MICOULEAU
Toulouse	M. Jean DIEBOLD	M. Bernard BOUSQUET
Toulouse	M. Jean-Michel LATTES	M. Roger ATSARIAS
Toulouse	M. Jean-Pierre LLORET	Mme Annette LAIGNEAU
Toulouse	M. Jean-Claude PAIX	Mme Colette DURAND-ADER
Toulouse	M. Christian RAOUST	M. Georges ESTIBAL
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS	M. Claude RAYNAL

### Délégués titulaires excusés

Colomiers	M. Pierre SEUBE
Cornebarrieu	M. Gilles De FALETANS
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Pibrac	M. Robert BON
Toulouse	M. Louis GAUBERT
Toulouse	M. Jacques MONTAGUT

## Délibération n° 2006-10-HPV-09

# Relocalisation Mix Arts Myrys : Versement de la subvention pour forfait de charges (années 2006 et 2007)

## Exposé

---

Il est rappelé que par délibération du 27 mai 2005, par contrat de mise à disposition de locaux, le Grand Toulouse s'est engagé, aux côtés des partenaires institutionnels (Etat, Conseil Régional, Conseil Général), à accompagner la réalisation du projet artistique et culturel de l'association Mix'Arts Myrys par une mise à disposition de locaux, la réalisation de travaux de mise en sécurité des dits locaux ainsi que le versement d'une subvention forfaitaire pour l'aménagement intérieur réalisé par l'association.

Le contrat, d'une durée de 1 an renouvelable deux fois, comprenait en outre le versement d'une participation annuelle forfaitaire de 8 372 euros TTC pour frais de fonctionnement, correspondant au montant des charges annuelles.

Il convient de délibérer sur les versements 2006 et 2007 de cette subvention pour charges, conformément au protocole financier adopté par délibération du 27 mai 2005.

## Décision

---

Le Conseil de Communauté,

Vu le protocole de concours financiers pour la relocalisation du projet artistique et culturel de l'association Mix Arts Myrys signé le 6 octobre 2005, adopté par délibération n° 2005-05-HPV-02 du 27 mai 2005,

Vu l'avis favorable du Bureau du 22 septembre 2006

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article unique**

D'autoriser le Président à verser à l'association Mix Arts Myrys le montant annuel de 8 372 € (huit mille trois cent soixante douze euros), correspondant à la participation forfaitaire pour charges, à l'aide des crédits inscrits au compte 520-6574 sur le budget 2006 et suivants.

**Résultat du vote :**

- Pour : 63
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

**Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 20 octobre 2006**

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Philippe DOUSTE-BLAZY